

MAIRIE DE MOYVILLERS

Département de l'Oise
Arrondissement de Compiègne

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 27 MAI 2021**

Nombre de membres

Afférents au conseil municipal :	14	Date de convocation :	11/05/2021
en exercice :	14	Date d'affichage :	11/05/2021
qui ont pris part au vote :	13		

L'an deux mil-vingt-un, le vingt-sept mai, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Madame Annick DECAMP, Maire,

- Etaient présents : Mme Annick DECAMP, Mrs Jean-Louis COVET, Didier BRULHARD, Olivier BARRE, Rachid DAHCHOUR, Mathieu LAGET, Jean-Jacques LENAERT, Vincent MALAVIALLE, Patrice OUACHEE, Mmes Delphine FOUBERT, Jacqueline LUCAS, Dominique MARTIS

Absents excusés : Monsieur Alexandre VANDEPUTTE et Madame Valérie PALAMINI qui a donné pouvoir à Monsieur MALAVIALLE

M. Vincent MALAVIALLE a été élu secrétaire de séance, à l'unanimité.

A l'unanimité, le compte-rendu des réunions du 1^{er} avril et du 13 avril 2021 ont été validés

DELIBERATION N°2021-17 : VALIDATION DU TRANSFERT DES EXCEDENTS « BUDGET EAU » DE LA COMMUNE A LA CCPE

Madame le Maire précise que le transfert à la Communauté de Communes de la Plaine d'Estrées de la compétence « eau potable » au 1^{er} janvier 2021 a entraîné la clôture du budget annexe tenu par la commune de MOYVILLERS et le transfert de tout ou partie des résultats de ce budget.

Le montant et l'affectation des résultats transférés sont validés par délibérations concordantes de la commune de MOYVILLERS et du conseil communautaire de la Communauté de Communes de la Plaine d'Estrées.

La clôture du budget annexe eau potable de la commune de MOYVILLERS est défini comme suit :

	Résultats cumulés
Investissement	30 856.00€
Exploitation	-26 344.00€

La commune de MOYVILLERS propose de transférer ses excédents à la Communauté de Communes, soit :

	Résultats cumulés
Investissement	187 291.08€
Exploitation	-30 742.18€

Vu l'arrêté préfectoral du 23 janvier 2020 portant modification des statuts de la Communauté de Communes de la Plaine d'Estrées ;

Vu la délibération du 19 janvier 2021 du Conseil communautaire portant vote du Budget annexe Eau Potable (BaEP) ;

Considérant la nécessité de définir par délibérations concordantes le montant des excédents de la commune de transféré à la Communauté de Communes de la Plaine d'Estrées ;

Le conseil municipal, après délibération,

DÉCIDE de transférer les excédents comme suit :

- Le déficit de 30 742.18 € pour la section d'exploitation ;
- L'excédent de 187 291.08 € pour la section d'investissement.

DELIBERATION N°2021-18 : Validation du projet : 1 million d'arbres

Suite au devis de la SARL Pépinières de la Cluse d'un montant de 2 140 € TTC,

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

DECIDE de valider le devis et le projet

CHARGE le Maire de faire le dossier de demande de subvention à la Région Hauts-de-France. (90%)

DELIBERATION N°2021-19 : Contrat Aide – Agent Technique

Après la présentation par Monsieur le Sous-Préfet et la Sous-Directrice de Pôle Emploi, des nouveaux dispositifs pour l'emploi des jeunes par les collectivités et les associations, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide de recruter dans ce dispositif soutenu par une aide financière de l'Etat, un jeune en appui de l'agent technique espaces verts.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la création d'un contrat aidé de type Parcours Emploi Compétence

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h10

Le registre est signé par les membres présents.
Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits

Séance du Conseil Municipal du 27 mai 2021

Délibérations :

- Délibération n°2021-17 : Validation du transfert des excédents « budget eau » de la commune a la CCPE
- Délibération n°2021-18 : Validation du projet : 1 million d'arbres
- DELIBERATION N°2021-19 : Contrat Aide – Agent Technique

Signatures des membres du Conseil Municipal :

Jean-Louis COVET		Jean-Jacques LENAERT	
Didier BRULHARD		Jacqueline LUCAS	
Olivier BARRE		Vincent MALAVIALLE	
Rachid DAHCHOUR		Dominique MARTIS	
Annick DECAMP		Patrice OUACHEE	
Delphine FOUBERT		Valérie PALAMINI	Absente excusée a donné pouvoir à Vincent MALAVIALLE
Mathieu LAGET		Alexandre VANDEPUTTE	Absent excusé